

Me Pierre Pelletier

Avocat

2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886
Cellulaire : 418 928-1971
Télécopieur : 418 650-7075
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

Le 3 février 2020

Par courriel, courrier et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : HQT – Demande d'autorisation du budget des investissements 2020 pour les projets d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars

Dossier : R-4097-2019

Frais de l'AQCIE et du CIFQ – Réponse aux commentaires du Transporteur

Chère Consoeur,

Dans sa lettre du 29 janvier 2020, le Transporteur allègue que le dépassement budgétaire des intervenants est justifié par des explications qui « *apparaissent ténues* » au motif que l'amendement apporté à sa preuve par le Transporteur « *n'avait pas d'impact sur la demande concernant le budget de l'année 2020* ».

L'AQCIE et le CIFQ se limiteront à signaler ici qu'il était nécessaire de s'en assurer, ce qui a requis les travaux additionnels faisant l'objet du dépassement contesté. Les intervenants ne pouvaient pas prendre pour acquis que cet amendement « *n'avait pas d'impact sur la demande concernant le budget de l'année 2020* » puisque c'est justement le budget de l'année 2020 qui fait l'objet de la demande, et non pas ceux d'années antérieures, contrairement à ce que pouvait laisser entrevoir l'étonnante preuve produite à leur égard par le Transporteur.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Yves Fréchette